

signature d'un accord plus officiel, le ministre ne considère-t-il pas que cette décision va à l'encontre de l'esprit sinon de la lettre du protocole d'entente signé l'été dernier?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je ne pense pas que l'hypothèse sur laquelle se fonde le député soit tout à fait exacte. La presse a signalé que les États-Unis souhaitaient examiner séparément les propositions relatives à la loi sur la propreté de l'air et celles qui ont trait à l'entente sur les pluies acides. J'espère apprendre au cours des entretiens qui auront lieu lundi si c'est bien ce que compte faire le gouvernement des États-Unis et s'il compte présenter des mesures à cet égard au Congrès. En outre, même si le gouvernement américain prenait de telles mesures, il est impossible de dire pour l'instant si cela rendrait les entretiens sur les pluies acides plus difficiles ou si cela simplifierait les choses.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DU PORC—LES PAIEMENTS EFFECTUÉS

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'aimerais poser quelques questions au ministre de l'Agriculture concernant le programme de subventions fédérales aux agriculteurs. Comme le ministre le sait, ces paiements, surtout lorsque les taux d'intérêt atteignent des niveaux aussi élevés que ceux que nous avons connus, sont des plus utiles s'ils sont effectués à temps. Cela a posé des problèmes au ministère à plusieurs reprises. Le programme dont j'aimerais parler en premier est celui de la stabilisation du prix du porc, annoncé en mai dernier. En novembre, le ministre a dit que les paiements seraient effectués avant Noël. Un certain nombre d'éleveurs n'ont pas encore reçu l'argent. Ces paiements seront-ils effectués d'ici le 31 mars et, sinon, combien restera-t-il à payer à la fin de l'année financière?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, au 20 mars 1981 nous avons reçu 26,871 demandes; sur ce nombre, 25,630 ont été examinées et les paiements effectués. Jusqu'ici, près de 40 millions de dollars ont été versés aux producteurs dans le cadre de ce programme.

Nous continuons à recevoir jusqu'à 200 demandes par mois d'éleveurs de différentes régions du Canada. Elles ne nous sont pas toutes parvenues en mai dernier, il en est arrivé plusieurs centaines ou plusieurs milliers chaque mois. Encore en décembre, nous avons reçu 500 nouvelles demandes. Il faut du temps pour les étudier, afin de s'assurer qu'elles respectent les directives formulées par le contrôleur et le vérificateur général.

Certains reçus que fournissent les agriculteurs et certains de leurs livres de comptes laissent à désirer. Si le député exerce une influence quelconque sur eux, il pourrait leur demander de ne pas nous communiquer des reçus illisibles rédigés sur le dos d'une boîte d'allumettes et s'attendre à ce que les responsables du programme de stabilisation effectuent un paiement d'après

Questions orales

un tel document. Cela laisse fort à désirer et cela n'a pas simplifié les choses, bien au contraire.

Certaines sommes versées aux éleveurs atteignaient \$20,000. Nous devons vérifier plutôt deux fois qu'une avant de payer une telle somme. Nous avons conscience que cela pose des problèmes à certains agriculteurs, compte tenu des taux élevés d'intérêt et sachant qu'ils ont besoin de cet argent, mais nous devons être absolument certains que nous dépensons l'argent du contribuable à bon escient.

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX—LE RENVOI DES CHÈQUES DE PAIEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, je rappelle au ministre que ce sont les commissions de mise en marché qui utilisent des techniques de vente informatisée qui vendent le plus grand nombre de porcs. Le gouvernement aurait pu obtenir les enregistrements s'il les avait demandés. Cela aurait facilité l'administration du plus gros du programme.

Je devrais probablement adresser ma question suivante au ministre de l'Expansion économique régionale, mais le ministre de l'Agriculture est aussi en partie responsable du programme d'entretien des troupeaux dans les Prairies. Ce dernier a également eu sa part de problèmes administratifs, d'abord, on a dû déterminer quel éleveur avait droit ou non à des paiements, et enfin, dernière complication, déterminer à quels éleveurs, parmi ceux qui avaient reçu des chèques, on devait demander de les renvoyer. Combien d'éleveurs a-t-on avisés de retourner leur chèque et quelles raisons leur a-t-on données?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, pour répondre à certaines remarques du député, il sait, j'en suis sûr, que les paiements versés aux naisseurs ne sont pas traités par ordinateurs. C'est un des secteurs qui nous ont causé le plus de difficulté. Les éleveurs vendent aussi à des petites entreprises de boucherie, etc., qui n'utilisent pas d'ordinateur. Les provinces ne se servent pas toutes du même système pour tenir leurs dossiers et cela suscite des difficultés. Aucun paiement n'a été fait pour les porcs depuis dix ans, mais nous savons que nous devons verser une subvention de soutien pour l'année 1980. Ce sera plus facile parce que le système se sera grandement amélioré.

● (1150)

Le député a parlé des versements dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des troupeaux. D'après les demandes que l'on a reçues, je crois que 23,000 agriculteurs ont été dédommés. Des critères ont été établis et l'on s'efforce de les respecter le plus possible.

Le député a également demandé combien de personnes avaient été payées par erreur et à qui on avait demandé de renvoyer le chèque. Si je comprends bien les chiffres que l'on m'a communiqués, une centaine d'agriculteurs du Manitoba et de la Saskatchewan sont en cause. Je n'ai pas les chiffres exacts en main, mais nous avons déjà versé une quarantaine de millions de dollars dans le cadre de ce programme.